

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 09 AVRIL A 18H30

Date de la convocation : 30/03/2018

Présents :

Mesdames Brigitte COULET, Nancy CAVALIER(à compter des informations diverses), Marie-France LETERTRE, Marie LE BONNIEC

Messieurs Jean-Jacques ESTEBAN, Julien NOGARET, Jean-Maurice MARTIN, Erick JUDE, Patrice HEQUET, Eric GASIGLIA, Gabriel COULET

Absent(s) :

Madame Chrystele FORGES

Messieurs Jean-Christophe BEDES, Pierre VALBRUN

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Erick JUDE

Le Compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Délibération portant sur l'affectation des résultats 2017 du budget du service de l'eau,
- Délibération portant sur le vote du budget primitif 2018 du service de l'eau,
- Délibération portant sur l'affectation des résultats 2017 du budget du service de l'assainissement,
- Délibération portant sur le vote du budget primitif 2018 du service de l'assainissement,
- Délibération portant sur l'affectation des résultats 2017 du budget principal,
- Délibération portant sur le vote des taux des taxes directes locales 2018,
- Délibération portant sur le vote du budget primitif 2018 du budget principal,
- Délibération portant sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables – M49 Budget Eau,
- Délibération portant sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables – M49 Budget Assainissement,
- Délibération portant sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables – M14 Budget Principal,
- Délibération portant sur l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG34,
- Délibération portant sur la mission d'accompagnement dans le cadre du projet de la commune nouvelle – Demande de subvention et de co-financement
- Informations Générales

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 - Affectation des résultats 2017 du budget du service de l'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

REPORTE à nouveau en recettes de fonctionnement au 002 la totalité de l'excédent de fonctionnement du service de l'eau soit 24 922.49 €

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

2 – Budget primitif 2018 du service de l'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2018 du service de l'eau, avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017 et la délibération d'affectation du résultat votée lors de la même séance, lequel budget présenté s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT | 111 230.00 € | 111 230.00 € |
| FONCTIONNEMENT | 84 152.49 € | 84 152.49 € |
| TOTAL | 195 382.49 € | 195 382.49 € |

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget.

Eric GASIGLIA demande s'il existe un compteur en sortie de distribution de l'eau au niveau du Château d'Eau.

Jean-Maurice MARTIN répond dans l'affirmative. La pose de compteurs est prévue pour les bâtiments et lieux publics afin que l'on puisse identifier réellement les pertes.

3 – Affectation des résultats 2017 du budget du service de l'assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

REPORTE à nouveau en recettes de fonctionnement au 002 la totalité de l'excédent de fonctionnement du service de l'assainissement soit 43 182.38 €

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération

4 – Budget Primitif 2018 du service de l'assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2018 du service de l'assainissement, avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017 et la délibération d'affectation du résultat votée lors de la même séance, lequel budget présenté s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT | 270 447.89 € | 270 447.89 € |
| FONCTIONNEMENT | 96 632.38 € | 96 632.38 € |
| TOTAL | 367 080.27 € | 367 080.27 € |

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget.

Marie-France LETERTRE s'interroge sur ce qui est prévu dans les charges exceptionnelles.

Brigitte COULET explique qu'il s'agit d'une provision dans le cas où il y aurait une erreur de facturation et qu'il faudrait annuler le titre émis.

5 - Affectation des résultats 2017 du budget principal

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

AFFECTE une partie de l'excédent de fonctionnement du compte administratif de la commune de 2017 afin de couvrir le besoin de financement, soit 30 237.16 € au compte 1068 de la section d'investissement ;

REPORTE à nouveau en recettes de fonctionnement au 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 169 732.56 €

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

6 - Vote des taux d'imposition 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

MAINTIENT les taux d'imposition 2018 comme ceux de l'année 2017, à savoir

- Taxe d'habitation : 12.77 %
- Taxe foncière (bâti) : 17.72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 79.44%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y affairant pour la réalisation de la présente délibération

Eric GASIGLIA s'interroge de la raison de l'augmentation des bases.

Gabriel COULET explique qu'il y a deux raisons la première la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'état et la deuxième les nouvelles constructions ou extensions.

7 - Budget primitif 2018 du budget principal

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2018 du budget principal, avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017 et la délibération d'affectation du résultat votée lors de la même séance, lequel budget présenté s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| INVESTISSEMENT | 306 827.86 € | 306 827.86 € |
| FONCTIONNEMENT | 742 794.80 € | 742 794.80 € |
| TOTAL | 1 049 622.66 € | 1 049 622.66 € |

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget.

8 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – Budget Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 343.79 €,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits 6541.

PRECISE que cette décision ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure fortune.

9 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – Budget Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 317.62 €,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits 6541.

PRECISE que cette décision ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure fortune.

10 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 517.78 €,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits 6541.

PRECISE que cette décision ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure fortune.

11 - Avenant de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG34

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG34.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget.

M. Jean-Jacques ESTEBAN indique qu'il a été proposé un local sur Lunel par la CCPL.

12 - Mission d'accompagnement en vue du projet de création d'une commune nouvelle - Financement

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE (9 voix pour et 1 abstention Mme Marie-France LETERTRE)

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACTE la mission d'accompagnement de la création de la commune nouvelle,

APPROUVE le coût de la mission d'accompagnement comme détaillée ci-dessus et dans les conditions précisées ci-dessus,

SOLLICITE une aide financière auprès de la Préfecture de l'Hérault à hauteur de 80% du coût de la mission d'accompagnement pour les phases 1 et 2,

ACCEPTE d'être l'« interlocuteur » de cette mission en acceptant de régler la dépense auprès de l'intervenant, de percevoir l'aide financière de la part de la Préfecture de l'Hérault et ainsi

que le remboursement en fonction du montant restant à charge par chaque commune selon le plan de financement ci-dessus,

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus.

APPROUVE le projet de convention dans le cadre du financement de cette mission,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires liées à cette réalisation et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Marie-France LETERTRE précise qu'elle s'abstient car elle a des interrogations sur ce sujet et qu'il est donc difficile pour elle de se prononcer. (Retrait de Saturargues ? Information aux administrés ?)

Jean-Jacques ESTEBAN comprend sa position et l'invite à participer aux différentes commissions qui sont ouvertes à tous les élus.

Eric GASIGLIA lui donne lecture de la future maquette de communication qui sera prochainement distribuée qui retrace le planning prévisionnel.

Nancy CAVALIER prend part à la séance à 19h45.

13- Informations et questions diverses

A/ ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Une personne des archives départementales est venue en mairie en date du vendredi 30 mars.

Elle a été missionnée par la Préfecture dans le cadre du projet de la commune nouvelle dans le but de guider les projets administratifs.

Elle a suggéré de missionner pour un diagnostic d'un coût de 80 € la mission archives du CDG34.

Les archives de plus de 100 ans pourrait être transférées aux archives départementales pour conservation et numérisation.

Elle nous a précisé qu'à chaque échéance électorale un listing des archives doit être établi pour passation.

B/ AGENDA 21

Une commission s'est tenue le mardi 03 avril 2018 à la CCPL.

Le programme des Ateliers 21 est le suivant :

- Atelier « Mobilité et énergie » le 11 avril 2018 à Lunel, de 18h à 20h,
- Atelier « Vivre ensemble sur le territoire de demain » le 16 mai 2018 à Marsillargues (Salle Jean Moulin), de 18h à 20h,
- Atelier « Un patrimoine à préserver » le 30 mai 2018 à Ambrussum, de 18h à 20h,
- Atelier « Quelles activités économiques pour le territoire de demain ? » le 20 juin 2018 à Vérargues (Cave Coopérative du Muscat), de 18h à 20h.

C/ SIGNATURE « LES PLATANES »

La signature pour l'acquisition du lieu-dit « Les Platanes » est prévue chez le notaire le vendredi 13 avril.

D/ LOTISSEMENT LOU GRES II

Les travaux qui doivent être réalisés par M. MALET vont être fait mais le maçon initialement contacté et prévu n'est libre qu'au mois d'août.

E/ CLARIFICATION DES ELUS A LA SUITE D'UNE INFORMATION PAR MAIL DE M. JULIEN NOGARET

M. Julien NOGARET, 1^{er} adjoint, a voulu faire savoir à l'ensemble du conseil municipal sa vision différente sur le projet de la commune nouvelle.

Ce projet sans la commune de Saturargues pour lui n'est pas viable. Il précise que la commune de Saint-Sériès se retirera probablement du projet. Il a insisté sur des liens très forts et historiques au-delà de l'aspect géographique avec les communes de Saint-Sériès et Saturargues.

Mme Nancy CAVALIER précise que ces mêmes liens existent depuis toujours également avec la commune Saint-Christol.

Il a précisé en ce qui concerne les taux de fiscalité et le prix de l'eau que les habitants de Vérargues seront forcément lésés.

Il a effectué un comparatif budgétaire avec la commune de Saint-Christol notamment sur l'encours de la dette, les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire prend acte de la position de M. Julien NOGARET. Il lui fait remarquer que les groupes de travail à ce stade n'ont pas fini l'état des lieux, et qu'il lui semble difficile d'établir un bilan tel que lui le définit par sa propre analyse. Il souhaite vivement, au vu de ses missions qui lui ont été confiées, de poursuivre son travail jusqu'au mois de juin pour analyser l'ensemble des perspectives liées à ce projet de commune nouvelle.

M. Eric GASIGLIA intervient et demande également à M. Julien NOGARET de sursoir sa volonté de se retirer du projet au vu de ses compétences et d'attendre l'état des lieux et le diagnostic. Il faut avoir une vision à très long terme. Il est désolé que Saturargues se soit retiré et il insiste sur la nécessité de ne pas voir son intérêt personnel mais l'intérêt du territoire uniquement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 20h35.

Le secrétaire de séance,
Erick JUDE